

COMMUNICATION MUNICIPALE NO 585/2015

Séance du Conseil communal du 16 mars 2015

Modification des tarifs horaires du Bourg : Les Champs, Quai Vaudaire, La Possession, La Combe

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Nous sommes confrontés à une augmentation constante des besoins locaux en matière de places de stationnement. Le bourg de Lutry, situé à une faible distance de la capitale, des hautes écoles et des grandes multinationales, engendre une attractivité particulière pour les pendulaires de la région.

En effet, nous constatons qu'un certain nombre de véhicules sont immobilisés sur nos parkings et que leurs conducteurs prennent les transports publics pour rejoindre leurs entreprises ou les commerces de la capitale.

En regard de cette situation et en attendant la construction du parking des Jardins du Château qui permettra un réexamen du dispositif de parcage dans le bourg de Lutry et sa périphérie, la Municipalité a décidé d'adapter de nouveaux tarifs pour le stationnement horaire, à dater du 1^{er} mai 2015.

Lundi – dimanche	
0700 - 2200	
- CHF 0.80	1^{ère} et 2^{ème} heure
- CHF 1.50	3^{ème} heure
- CHF 2.--	dès le 4^{ème} heure.

Nous préciserons que les prix de l'abonnement inter-parkings destiné aux habitants et aux travailleurs actifs sur la commune, de même que ceux des macarons de parcage, restent inchangés.

Les utilisateurs de nos différentes surfaces de parcage seront avisés de la manière suivante :

- commerçants et entreprises : par lettre
- habitants et visiteurs : par affichage aux piliers publics et dans les différents parkings.

Le Municipalité fera insérer dans le Régional une information spécifique en temps opportun.

Nous espérons que les mesures prises permettront d'accroître l'offre en matière de stationnement durant les périodes de forte affluence.

Lutry, février 2015